

CARTON A ROUGE A LA DIRECTION SUR :

Les horaires à la carte, l'argent public qui ne maintient pas les emplois, chômage partiel, précarité, P87 qui coince, vente d'activité pour toujours plus de cash...

décembre 2016

Info C.E Ordinaire du 29 Novembre 2016

Production Décembre:

- + C5 : 40 V/j
- + 508 : 201 V/j
- + P87 : 50 V/j
- + E Mehari : 2 V/j

Décembre H- inchangé. 2 ; 9 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 et 23

Précision fin de production par secteur : l'Embout baisse de production avant congés de 50% le 15 décembre et de 90% le 16 décembre. Vidage peinture étanchéité le 16 Décembre +1h30.

Montage : 16 Décembre ZM5 ZM6 travaillent jusqu'à 15h12 pour vidage. QCP bancs à rouleau + 30 minutes.

Janvier : RTT employeur le 2 et 3 janvier et chômage les 4; 13; 20. Poursuite des horaires réduits de 7h à 13h37. Reprise emboutissage le 2 janvier, ferrage C5 et 508 le 4 janvier.

Toujours du chômage et des horaires à la carte

→ Février pas de chômage et retour fin d'équipe 15h12.

Effectifs: 4066 dont 783 femmes et 1439 congés reclassement.

→ Info dernière minutes : 6 décembre 1^{ère} réunion négo' temps de travail 2017. **La CGT a rappelé lors de ce CE qu'elle était pour 4 semaines consécutives.**

PSA vend les salariés du Groupe pour toujours plus de cash

Le 3 novembre la direction de PSA annonce qu'elle a confié sa logistique à Gefco pour 8 milliards d'euros à partir du 1er janvier 2017 pour une durée de cinq ans.

Derrière ce nouveau partenariat, l'emploi sera une nouvelle fois la variable d'ajustement pour le Groupe. Ce partenariat provoquera des problèmes de reclassement pour les salariés concernés. Ils n'auront pas d'autres choix que d'accepter de travailler pour Gefco ou accepter un poste non adapté à leur employabilité dans le Groupe.

Les salariés qui refuseront ces deux options se verront être en mobilité forcée découlant, nous le rappelons, de l'ANI de 2013 et des accords compétitivité du Groupe (NCS et NEC) de 2014 et de 2016.

Ce nouveau partenariat émerge de la stratégie financière de Carlos TAVARES par le biais des plans "back in the race" en 2014 et du "Push to Pass" présenté en début d'année. Le groupe

PSA a dégagé un bénéfice net de 2,4 milliards d'euros en 18 mois. La stratégie de course à la rentabilité menée par le Groupe fait exploser la précarité.

Depuis 2013, PSA a supprimé plus de 17 000 emplois dans le pays tout en continuant de bénéficier du soutien du gouvernement qui a versé 200 millions d'euros au titre du CICE. L'état, actionnaire à 14% de PSA, est complice en acceptant de voter favorablement tous ces choix stratégiques.

Pour La CGT, le maintien et le développement de l'emploi dans le Groupe passera par :

- L'arrêt immédiat de toutes les suppressions d'emplois, avec une embauche en CDI pour un départ,
- L'arrêt immédiat des ventes de secteurs entiers du Groupe,
- L'arrêt de l'accord compétitivité qui accentue la précarité et la flexibilité du travail,
- Une réelle politique salariale pour redonner un pouvoir d'achat aux salariés,
- Des investissements à long terme pour le maintien et le développement des emplois sur les prochaines années dans le Groupe.

DECLARATION CGT AU CE SUR L'AIDE DES COLLECTIVITES DE 2, 3 MILLIONS D'EURO ALLOUEE A PSA

La CGT tient à réagir à l'annonce faite le jeudi 24 novembre par voie de presse du versement par Rennes métropole de 2, 3 millions d'euro à PSA RENNES.

Cette somme s'ajoute au rachat à hauteur de 13,3 millions d'Euros de 53 hectares de terrains de PSA par les collectivités et le financement par l'état de 60 jours environ pour l'année 2016 au titre du chômage partiel sur le Site.

La CGT s'insurge contre les fonds publics donnés à PSA alors que le Groupe a engrangé des bénéfices qualifiés d'historique de 1,5 milliards en 2015 et un chiffre d'affaire de 1,2 milliard au 1er semestre 2016, l'Etat a également versé 200 millions d'euros au titre du CICE.

PSA continue pourtant sa course à la rentabilité financière en taillant dans les effectifs dans toutes les catégories professionnelles (techniciens, cadres et ouvriers).

Le Groupe se débarrasse de secteurs qu'elle juge non rentables par la cession d'activité telles que le service informatique, les pompiers, la mise au point des lignes de ferrage, transfert et vente de la logistique effective au 1^{er} janvier 2017 vers GEFECO pour un montant de 8 milliards d'Euros sur 5 ans. L'emploi est une nouvelle fois considéré comme une variable d'ajustement.

La CGT s'interroge par ailleurs sur le financement par Rennes métropole d'un programme de recherche et développement et d'innovation dédié au Site de Rennes La Janais alors que PSA veut réduire « l'empreinte de la Recherche et développement » sur la pluparts de Sites industriels pour les concentrer vers les centres d'études de Vélizy, La Garenne et Sochaux.

Pour le Site de Rennes La Janais, ce sont 75 cadres, ingénieurs et techniciens sur un effectif de 150 qui sont concernés par ces transferts de postes pour cette année.

Pour La CGT, le maintien et le développement de l'emploi dans le Groupe passe par :



→ L'arrêt immédiat de toutes les suppressions d'emplois avec une embauche en CDI pour un départ.

→ L'arrêt immédiat des ventes de secteurs entiers du Groupe,

→ L'arrêt de l'accord compétitivité qui accentue la précarité et la flexibilité du travail ;

→ Une réelle politique salariale pour redonner du pouvoir d'achat aux salariés

→ Des investissements à long terme pour le maintien et le développement des emplois sur les prochaines années dans le Groupe.

CDI INTERIMAIRE 36 MOIS

Les syndicats signataires du NEC se réjouissent sur Ouest-France du 30/11/16 de l'« embauche » de 7 intérimaires (déjà sur le site) en CDI intérim sur les 100 à venir à partir du 1^{er} décembre. Pour La CGT ce ne sont pas des CDI fermes PSA puisque la durée de leur contrat est fixée à 36 mois. De plus, l'employeur, la société d'Intérim, peut les trimballer où bon lui semble si PSA n'a plus besoin d'eux. Ces embauches sont dans la lignée du Contrat d'avenir (signé par FO CGC SIA et CFDT sauf La CGT) en contrepartie de la venue d'un nouveau véhicule C 84 à l'horizon 2018-2019. Pour La CGT, ces contrats précaires ne compenseront pas les départs en congés sénior. De plus beaucoup d'intérimaires présents sur le Site voient leur paie amputée par de nombreux jours chômés.